

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

PRÉSENTS

Dawn Arnold, mairesse
Paulette Thériault, mairesse adjointe
Monique LeBlanc, conseillère municipale
Shawn Crossman, conseiller municipal
Daniel Bourgeois, conseiller municipal

Bryan Butler, conseiller municipal
Dave Steeves, conseiller municipal
Paul Richard, conseiller municipal
Susan Edgett, conseillère municipale
Charles Léger, conseiller municipal

ABSENT Marty Kingston, conseiller municipal

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Serge Doucet, directeur municipal
Nick Robichaud, directeur municipal adjoint et directeur général, Services juridiques et législatifs
Shelley Morton, greffière municipale et directrice, soutien législatif
Jacques Doucet, directeur général, Services des finances
Elaine Aucoin, directrice générale, Services de la croissance et du développement durables
Alexandre Binette, directeur général, Services des opérations
Jeff Preston, directeur général par intérim, Services de protection
Isabelle LeBlanc, directrice, Communications

1.1 **Point spécial** – Bénédiction/cérémonie de purification par la fumée de la salle de conseil de la Ville de Moncton – Donna Augustine (Thunderbird Turtle Woman)

Donna Augustine (Thunderbird Turtle Woman) explique que le tabac est une offre symbolique qui établit le lien entre le monde physique et le monde spirituel, en suivant un certain protocole. Dans la cérémonie de purification par la fumée, le tabac purifie l'esprit et prépare les individus à vivre des expériences nouvelles. L'objectif consiste à offrir une prière de remerciements et de bénédictions au Créateur pour l'espace et la technologie modernes qui nous réunit. Elle parle aussi du principe qui consiste à penser aux impacts sur les sept prochaines générations quand on prend des décisions importantes. Cette cérémonie fait partie de la réconciliation.

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du Conseil municipal en date du 4 novembre 2024 soit adopté sans modifications.

Proposée par : Paul Richard, conseiller municipal
Appuyée par : Susan Edgett, conseillère municipale

MOTION ADOPTÉE

3.

DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré pour cette séance.

4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5.

QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

6.

EXPOSÉS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 EXPOSÉS DU PUBLIC

5 minutes

6.1.1 Présentation – Carrefour pour femmes : Points saillants et jalons – Renée Charron, directrice exécutive

Renée Charron présente au Conseil municipal un aperçu de ce que cet organisme a réalisé dans les dernières années. Elle rappelle que la Ville a donné à cet organisme, en 1980, le premier immeuble qui abrite le Carrefour pour femmes. En 2016, l'organisme s'est installé dans l'immeuble actuel, qui comprend un total de 41 lits. Elle donne au Conseil quelques statistiques :

- Au Canada, une femme est tuée toutes les 48 heures; les deux tiers des femmes assassinées au Nouveau-Brunswick vivaient avec les accusés.
- 30 % de toutes les femmes de 15 ans et plus font savoir qu'elles ont été au moins une fois victimes d'agressions sexuelles.
- 37 % des personnes sans abri au Nouveau-Brunswick sont des survivants de la violence familiale ou conjugale.
- 63 % des personnes sans abri ont été victimes de violence pendant leur enfance.

Voici les services offerts par le Carrefour pour femmes :

- Services complets offerts 24 heures sur 24 et sept jours sur sept afin d'aider les résidents à enchaîner avec l'étape suivante de leur existence. Il semble en outre que l'organisme noue des partenariats avec des organisations comme Marée montante et la Maison Blossom, pour offrir des options de logement sécuritaires ou d'autres formes d'aide.
- En 2023, l'organisme a hébergé 198 femmes et 115 enfants, a répondu à 5 616 appels, a offert 160 consultations et a tenu 428 réunions de rapprochement.

6.2 EXPOSÉS DE L'ADMINISTRATION

15 minutes

7.

QUESTIONS D'URBANISME

7.1 Indexation de l'Arrêté concernant la redevance d'aménagement

Josh Davies présente au Conseil municipal la modification que l'on propose d'apporter à l'Arrêté sur la redevance d'aménagement Z-1519.4. Cette modification vise à indexer annuellement la redevance d'aménagement dans le cadre de cet arrêté. On prévoit une indexation de 5,1 % pour 2024. On demande que le Comité consultatif d'urbanisme fasse connaître ses points de vue le 27 novembre et que l'audience publique ait lieu le 16 décembre 2024.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l'avant avec la modification proposée de l'Arrêté de zonage, soit l'arrêté Z-1519.4 :

- 1) en procédant à la première lecture de l'Arrêté;
- 2) en demandant au Comité consultatif d'urbanisme ses avis par écrit;
- 3) en fixant au 16 décembre 2024 la date de l'audience publique pour se pencher sur les motifs d'opposition.

Proposée par : Bryan Butler, conseiller municipal

Appuyée par : Paul Richard, conseiller municipal

Pour répondre à la question de Daniel Bourgeois, conseiller municipal, Josh Davies fait savoir que l'on communiquera la modification à la Northeast Construction Association.

MOTION ADOPTÉE

7.2 **Mise à jour** – Arrêté sur les droits et redevances 2025

Josh Davies présente les droits et redevances proposés relativement à la *Loi sur l'urbanisme*. Cette modification doit faire l'objet d'un processus d'audience publique. Ce processus se déroule chaque année pour s'assurer que les droits sont actualisés le 1^{er} janvier. On appliquera une hausse de 2,5 %, comparable à celle de l'an dernier.

Motion : Que l'Administration recommande au Conseil municipal de Moncton :

- 1) de procéder à la première lecture de l'Arrêté proposé concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton, soit l'arrêté A-1324.2;
- 2) de soumettre l'appendice « B 2025 » – annexe 1 de l'arrêté n° A-1324.2 proposé au Comité consultatif d'urbanisme;
- 3) de fixer au 16 décembre 2024 la date de l'audience publique portant sur les points dont on a saisi le Comité consultatif d'urbanisme.

Proposée par : Bryan Butler, conseiller municipal

Appuyée par : Susan Edgett, conseillère municipale

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, demande quand ce point sera de nouveau soumis au Conseil municipal en 2025, en précisant qu'on déposera une comparaison des taux annuels.

MOTION ADOPTÉE

8.

EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Susan Edgett, conseillère municipale, parle des récentes étapes politiques, dont le succès de la campagne de Susan Holt et l'élection historique de Dawn Arnold, première mairesse de Moncton, en 2016. Inspirée par ces exemples de leadership des femmes, elle fait savoir qu'elle est fière de siéger au Conseil municipal actuel et encourage les femmes de tous les groupes d'âge à penser à se porter candidates aux prochaines élections municipales, dans un an et demi. Elle espère que les femmes seront représentées à hauteur de 50 % et précise qu'il faut préparer rapidement les campagnes électorales pour réussir à se faire élire.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, parle de l'amélioration des processus démocratiques. En août 2023, le Comité de la promotion de la démocratie a déposé un rapport et des commentaires; or, depuis que la question a été revue en janvier 2024, il n'y a pas eu de progrès substantiel. Le directeur municipal fait savoir à l'Administration qu'il déposera d'ici Noël un compte rendu sur la situation des rapports et du Comité. Ce compte rendu sera présenté à l'occasion d'une réunion, au cours de laquelle on déterminera les prochaines étapes pour mai 2025.

9.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

9.1 **Recommandation(s)** – Séance extraordinaire à huis clos – le 28 octobre

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton, réuni à huis clos le 15 octobre 2024, déclare que l'ordre du jour de la séance à huis clos du 15 octobre 2024 a été adopté et qu'il formule les recommandations suivantes :

Que le Conseil municipal de Moncton fixe à 1 200 000 \$ le prix de la cession du terrain constitué des parcelles des NID 70460662, 70261599 et 697847 et du tronçon de la rue Foundry à bloquer et fermer, dont la superficie totale doit être confirmée dans la version définitive du plan d'arpentage ou de lotissement, sous réserve des mises au point approuvées;

Que le Conseil municipal de Moncton donne pour consigne d'affecter 10 % du produit de la vente du terrain au Fonds de la réserve du logement abordable conformément à la Politique sur la disposition et l'acquisition de terrains municipaux;

Que le Conseil municipal de Moncton donne en outre pour consigne que tout le reliquat du produit net de la vente du terrain soit affecté à la réserve des dépenses en immobilisations afin de réaliser des projets dans le cadre du Plan directeur du secteur riverain.

Proposée par : Susan Edgett, conseillère municipale
Appuyée par : Bryan Butler, conseiller municipal

Charles Léger, conseiller municipal, parle de la possibilité d'utiliser le supplément de 10 % pour la compensation des émissions de carbone. Elaine Aucoin fait savoir au Conseil municipal que la Ville n'a pas de politique à l'heure actuelle; elle est toutefois prête à se pencher sur la question éventuellement.

Charles Léger propose d'apporter une modification à la motion pour utiliser le supplément de 10 % des recettes sur les opérations d'achat afin de le consacrer à l'option de compensation des émissions de carbone; le solde des fonds serait affecté au plan d'aménagement du secteur riverain.

Pour répondre à la question de Susan Edgett, conseillère municipale, Elaine Aucoin fait observer qu'il faut donner plus de temps à l'Administration pour se pencher sur l'ensemble des programmes offerts pour les compensations. Il faut faire une recherche générale pour savoir si d'autres municipalités ont adopté un processus comparable dans la vente des terrains.

Charles Léger est d'accord pour dire qu'il faut adopter une politique; il demande toutefois au Conseil municipal de réserver dans les prochains mois des fonds dans le budget.

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, fait savoir que la Ville devrait obtenir 120 000 \$ sur la somme de 1,2 million de dollars et indique que cette somme devrait s'ajouter à un fonds pour compenser les émissions de carbone. Jacques Doucet propose l'option qui consiste à constituer une réserve dans le fonds d'exploitation. Traditionnellement, avant la politique sur les logements abordables, ces fonds auraient servi à acheter éventuellement des terrains pour le domaine public ou pour l'aménagement de sentiers.

Charles Léger propose la modification suivante :

Motion modifiée : Que 10 % des recettes de l’achat des terrains soient consacrées à la compensation des émissions de carbone et soient versées dans un fonds de réserve jusqu’à ce qu’on ait mis au point une politique.

Proposée par : Charles Léger, conseiller municipal
Appuyée par : Paulette Thériault, mairesse adjointe

MOTION REJETÉE

MOTION ORIGINALE ADOPTÉE

Contre :
Daniel Bourgeois, conseiller municipal

9.2 Recommandation(s) – Comité plénier – le 28 octobre 2024

1. **Motion : Que** le Conseil municipal approuve la Politique proposée sur l’exécution des arrêtés et que cette politique soit soumise pour ratification à la prochaine séance publique du Conseil.

Proposée par : Bryan Butler, conseiller municipal
Appuyée par : Paul Richard, conseiller municipal

Pour répondre à la question de Daniel Bourgeois, conseiller municipal, Nick Robichaud, avocat municipal, fait savoir que nous n’annexons généralement pas de politiques à cette section de l’ordre du jour. Il donne au Conseil municipal l’assurance que les changements demandés pendant la séance du Comité plénier ont été mis en œuvre et qu’on en fera suivre par courriel une copie aux conseillers municipaux.

MOTION ADOPTÉE

2. **Motion de scission : Que le point 9.2 (Recommandations du Comité plénier – séance du 28 octobre 2024) soit divisé pour qu’on se penche séparément sur la recommandation 4.**

Proposée par : Bryan Butler, conseiller municipal
Appuyée par : Dave Steeves, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

Recommandation 1 :

Motion : Que le Conseil municipal donne son accord pour ajouter dans la Banque de noms les appellations proposées ci-après.

Bryan Butler, conseiller municipal, demande de diviser le point 9.2 (Recommandations du Comité plénier – séance du 28 octobre 2024) en ce qui concerne la mise à jour de la Banque de noms de la section 5.4 afin de se pencher séparément sur la recommandation 4.

Nom suggéré		
Achigan	Anna Mae Aquash	Artefact
Barge	Brise salée	Cardinal
Casavant	Caserne	Charpentier
Coquelicot	des Pêcheurs	Diversité
du Phare	Éclipse	Edith Skinner
Fleurie	Goélette	Homard
La Batture	Lucioles	Oscar
Muriel Sikorski	Palanche	Panoramique
Passager	Patrimoine	Robert Pichette
Rochers marins	Solidarité	Splendide
Tintamarre	Thea Borlase	Tournesol
Vallée verte	Viola Desmond	Wagon

Recommandation 2 – Que le Conseil municipal donne son accord pour changer le nom de la rue Ryan en le remplaçant par la rue Bâtisseurs.

Recommandation 3 – Que le Conseil municipal donne son accord pour changer le nom de la rue Harper en le remplaçant par la rue Bateau.

Recommandation 5 – Que le Conseil municipal donne son accord pour donner au sentier situé entre la ruelle MacAleese et la rue Blakney le nom de sentier Symphonie.

Recommandation 6 – Que le Conseil municipal donne son accord pour donner à la voie d'accès située en sortant de la promenade Russ Howard le nom de promenade Rhéal-Cormier.

Proposée par : Daniel Bourgeois, conseiller municipal

Appuyée par : Bryan Butler, conseiller municipal

Susan Edgett, conseillère municipale, pose une question sur les problèmes qui se sont produits relativement à la rue West et à la ruelle West. Bill n'est pas au courant que ces rues sont problématiques pour le Centre d'appels 9-1-1.

MOTION ADOPTÉE

Bryan Butler, conseiller municipal, propose de reporter la recommandation 4 et dépose la motion suivante.

Recommandation 4 – Que compte tenu de l'impact actuel sur les services d'urgence, le Conseil municipal de Moncton donne son accord pour lancer un processus accéléré afin de renommer le croissant Glendalea en soumettant les trois noms sélectionnés aux résidents de ce croissant pour leur demander leur avis, et que le Conseil municipal donne son accord sur le nom sélectionné par la majorité des résidents.

Proposée par : Bryan Butler, conseiller municipal

Appuyée par : Dave Steeves, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

3. **Motion : Que** le Conseil municipal approuve les modifications à apporter à la Politique sur le Comité des appels du Conseil de la Ville de Moncton sur les lieux et les biens dangereux ou inesthétiques et que cette politique soit déposée pour être ratifiée à la séance publique du Conseil municipal le 4 novembre 2024.

Proposée par : Charles Léger, conseiller municipal

Appuyée par : Daniel Bourgeois, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

4. Alexandre Binette présente certains faits saillants du Plan de déneigement des trottoirs. Des changements ont été apportés en 2025 : nous avons ajouté 16 km de trottoirs à déneiger. Nous publierons sous peu l'information sur le site Web pour que les résidents puissent la consulter. On entend déneiger les trottoirs non loin des arrêts d'autobus. Éventuellement, si le Conseil municipal donne son approbation, on ajoutera, dans le Plan de déneigement, une zone tampon piétonnable de 0,5 km pour les établissements de la maternelle à la 8^e année.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve le Plan de déneigement des trottoirs pour 2024-2025.

Que le Conseil municipal indique à l'Administration le plan quinquennal qu'il préfère, en sachant que les décisions définitives seront prises chaque année dans le cadre des délibérations budgétaires.

Proposée par : Paul Richard, conseiller municipal

Appuyée par : Bryan Butler, conseiller municipal

Daniel Bourgeois, conseiller municipal, fait savoir que le gouvernement provincial refuse qu'on passe prendre les enfants de 5 à 13 ans. Il faudrait se réunir avec le gouvernement provincial pour apporter une solution afin de modifier cette règle pour protéger les élèves et le public. C'est la raison pour laquelle nous déneigeons les trottoirs. Alexandre Binette se penchera sur la question d'ici l'an prochain.

Paulette Thériault, mairesse adjointe, fait savoir qu'il faut penser aux personnes âgées qui doivent sortir en hiver. Alexandre Binette conseille de mener une recherche sur l'état des trottoirs. Nous voulons que les résidents visés communiquent avec nous à propos de ces problèmes. La semaine dernière, le Comité nous a invités à dialoguer avec les personnes âgées à propos de leurs besoins en déneigement.

MOTION ADOPTÉE

10.**RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

- 10.1 **Demande de propositions RFP24-038** – Équipement radio bidirectionnelle portable et mobile et services de communication

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de la **demande de propositions RFP24-038 (Équipement radio bidirectionnelle portable et mobiles et services de communication)** à **Chandler Sales** pour une **valeur totale estimative sur cinq (5) ans de 590 195,64 \$, dont la TVH de 15 %**; le contrat serait assorti d'options permettant de le proroger pour au plus cinq (5) périodes supplémentaires d'une durée d'une (1) année chacune si cette prorogation répond aux intérêts supérieurs de la Ville.

Que la Ville acquière l'**équipement d'amplification du signal intérieur proposé par Chandler Sales pour le Centre des opérations et le Zoo de Magnetic Hill pour le prix d'achat total de 43 832,16 \$, dont la TVH de 15 %**.

Que le contrat entre la Ville de Moncton et Chandler Sales soit rédigé, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par : Charles Léger, conseiller municipal
Appuyée par : Paul Richard, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

- 10.2 **Demande de propositions RFP24-064** – Services d'urbanisme – Examen du Plan municipal et de l'Arrêté de zonage

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton approuve la recommandation de l'Administration d'attribuer le contrat de la demande de propositions RFP24-064 (Services d'urbanisme – Examen du Plan municipal et de l'Arrêté de zonage) au proposant le mieux coté qui respecte l'ensemble des clauses et des conditions ainsi que le cahier des charges, soit WSP Canada Inc., pour la somme de 680 547,58 \$, dont la TVH de 15 %.

Il est également recommandé qu'une entente pour les services de conseil professionnels soit rédigée par le Bureau des affaires juridiques, et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer ladite entente et à y apposer le sceau de la Ville.

Proposée par : Charles Léger, conseiller municipal
Appuyée par : Susan Edgett, conseillère municipale

MOTION ADOPTÉE

11.**LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX**

La greffière municipale annonce que les arrêtés suivants, à approuver en première lecture, seront publiés en ligne sur le site www.moncton.ca, au lieu d'en donner lecture aux prochaines réunions, conformément aux divisions A et B du sous-alinéa 15(3)a)(ii) de la Loi sur la gouvernance locale, ou qu'on peut les faire parvenir sur demande aux personnes intéressées par télécopieur, par la poste ou par courriel.

- 11.1 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant la redevance d'aménagement dans la Ville de Moncton, soit l'arrêté **Z-1519.4 – Redevance d'aménagement – Première lecture (sous réserve de l'approbation du point 7.1)**

La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-122.11.

- 11.2 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté concernant les droits, tarifs et redevances pour les services fournis par la Ville de Moncton, soit l'arrêté **A-1324.2 – Première lecture (sous réserve de l'approbation du point 7.2)**

La greffière municipale procède à la première lecture de l'arrêté Z-222.40.

12.**AVIS DE MOTIONS ET RÉSOLUTIONS**

13.

NOMINATIONS À DES COMITÉS

14.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit levée.

Proposée par : Paul Richard, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Shelley M. Morton
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE DU
SOUTIEN LÉGISLATIF

dh